

Faut-il légaliser l'euthanasie ?

Bioéthique 2018 : états généraux

Dans un avis adopté mardi, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) propose de légaliser euthanasie et suicide assisté. Cette question oppose depuis des années les tenants du respect de l'autonomie et les défenseurs d'une éthique de la vulnérabilité.

Demain, l'émission « Vox Pop » y sera consacrée et aura pour thème « Euthanasie : un permis de tuer ? » (sur Arte à 20h05)

Points de vue de Noëlle Châtelet et de Jacques Ricot

Noëlle Châtelet, écrivain et sociologue (1)

Une société est composée d'individus et c'est toujours à des individus que se pose la question de leur propre mort. On ne peut imaginer de réfléchir à la mort qu'à travers une expérience intime et personnelle. Pour ma part, je ne serais pas arrivée à cette évidence sans une sorte d'inspiratrice que fut ma propre mère, qui a décidé de mettre fin à ses jours en 2002. Et pendant les trois mois du compte à rebours de la date annoncée, elle m'a appris la mort. La mort ne s'apprend que de très près, quand on est confronté, avec des très proches, à cette échéance.

C'est à travers cette expérience que j'ai pu comprendre qu'il est nécessaire de mettre la question de la liberté personnelle au centre du questionnement. Le choix de partir dépend absolument de la volonté de chacun, et la définition de la dignité ou de l'indignité est également personnelle : elle ne peut jamais être collective. Elle dépend de la conception que chacun a de sa propre autonomie, de ses peurs ou ses angoisses. Ma mère a pris la liberté de partir car elle ne voulait pas peser sur ses quatre enfants. Elle avait 92 ans et sentait ses forces,

physiques et psychiques, lui manquer. Elle s'est auto-délivrée pour nous délivrer d'elle. Et c'est aujourd'hui que je prends conscience de la générosité de son acte. Ma mère n'imaginait pas que la société puisse la prendre en charge. Certains sont, comme elle, animés de la même exigence morale : il leur semble inacceptable de ne plus être utile au petit monde qu'est la famille et au grand monde qu'est la société. Ils ne voient pas l'utilité de vivre une vie qui soit une forme de survie entravant les autres, alourdissant le poids énorme qu'ils représenteraient dans la société, sachant que cette société n'est pas armée pour les soutenir.

Après avoir raconté cette histoire, dans *La Dernière Leçon*, j'ai reçu des dizaines de lettres de très vieilles personnes me lançant des appels au secours. C'est ce qui m'a décidé à reprendre la bataille pour demander une loi autorisant ceux et celles qui souhaiteraient partir, entourés des leurs, à le faire. Pour moi, il ne s'agit pas de se suicider, mais de mettre fin à ses jours et de partir debout.

C'est un paradoxe, mais je pense que donner le droit de partir à ces personnes-là pourrait bien leur donner l'envie de rester. Car donner le droit de mourir ne fait pas mourir. Donner le droit de mourir rassure sur la mort.

Les Français et les vieilles personnes n'ont pas peur de mourir : elles ont peur de mal mourir, et l'on meurt mal en France. C'est pourquoi l'euthanasie et le suicide doivent être des choix parmi d'autres.

La société doit écouter les individus qui, en fonction de leur propre histoire considèrent chacun leur mort à leur manière.

Elle ne doit pas imposer des interdits qui ne répondent pas à tous les cas. Je ne conçois pas la loi comme un objet de répression ou d'interdit, mais comme un outil pour donner une liberté à une multiplicité d'êtres, de valeurs ou de morales auquel on doit une forme de respect absolu.

Recueilli par Loup Besmond de Senneville

(1)Auteure de *Suite à la dernière leçon*,

Editions du Seuil, 224 pages, 17 €

Jacques Ricot, philosophe (2)

Avant de savoir s'il faut légaliser l'euthanasie, on doit s'interroger sur ce que signifie cette demande sociétale. Avec constance, depuis de nombreuses années, nos concitoyens expriment massivement la crainte de mal mourir. Ils le disent en répondant de manière binaire à la question de savoir s'ils sont pour ou contre l'euthanasie.

Être contre reviendrait à préférer souffrir plutôt que mourir. Être pour, ce serait se prononcer pour le confort d'une mort choisie.

Or les choses ne sont pas si simples.

« L'essence de la tyrannie, disait le philosophe Jacob Burckhardt, est le refus de la complexité. »

Au cours de mes rencontres régulières avec les publics les plus divers, j'observe que, lorsqu'on prend le temps d'expliquer les normes éthiques et leur traduction juridique dans les lois de notre pays, on est stupéfait de constater la profonde ignorance des principes qui régissent la fin de vie.

Il s'agit, premièrement, de l'obligation de respecter la liberté du sujet, y compris lorsque, de façon libre et éclairée, celui-ci refuse des traitements. Deuxièmement, l'acharnement thérapeutique (l'obstination déraisonnable) est formellement interdit. Enfin, soulager la souffrance est un impératif. Le dispositif de la sédation profonde et continue jusqu'au décès, encore très mal connu et donc mal appliqué, répond aux situations de détresse. Je peux témoigner que la présentation précise et impartiale de ces trois principes modifie sensiblement la perception de la fin de vie et empêche les réponses catégoriques à la question de l'utilité de l'euthanasie.

On demande à la société, par l'intermédiaire des soignants, de pactiser avec le désir mortifère des patients. La mutation profonde du métier du soin, comme on l'observe dans les (rares) pays qui ont légalisé l'euthanasie, interroge sur l'acceptation sociale des vies qui ne valent plus d'être vécues. La demande sociétale, qui n'est pas une demande

médicale, survient à un moment historique très précis : celui où émerge un climat libéral-libertaire et où se pose un problème de déséquilibre démographique dans les sociétés occidentales vieillissantes.

Serions-nous murs pour honorer ceux qui auraient le « courage » de quitter la vie prématurément ?

Ils débarrasseraient leurs proches d'un fardeau et soulageraient les finances publiques d'un déficit chronique.

Comme le disait Paul Ricœur, hostile à la dépénalisation de l'euthanasie tout comme Robert Badinter, inscrire la transgression dans la loi, c'est en supprimer le caractère transgressif ! À contre-courant de la dérive douce de l'euthanasie, il convient de tenir une position éminemment prophétique et progressiste. Car une société qui approuve et aide ceux qui s'en vont avant l'heure finit nécessairement par provoquer l'intériorisation d'un sentiment d'inutilité chez tous les blessés de la vie. Et de l'intériorisation à l'injonction, il n'y a qu'un pas, plus vite franchi qu'on ne le pense.

(2) Auteur de *Penser la fin de vie*.

L'éthique au cœur d'un choix de société

Editions Presses de l'EHESS, 352 p, 19 €